

**Notice du concours 2025**  
**Programme Grande Ecole / Génie mécanique et industrie 4.0**  
**de Arts et Métiers campus de Rabat**  
**Admission sur Licence Sciences et Techniques**

Cette formation donnera lieu à la délivrance conjointe du **diplôme d'Ingénieur d'Etat de l'Ecole Arts et Métiers campus de Rabat, après publication du décret de la reconnaissance par l'Etat de Arts et Métiers campus de Rabat** et du titre d'**Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers**.

**A titre indicatif et sans que cet effectif ne puisse constituer un engagement, 4 places sont proposées à l'admission en 2025 par la présente procédure.**

Toute demande d'information concernant la procédure d'admission (inscriptions, pièces téléversées, convocations, notifications), les études et la vie à l'école doivent être adressées à Arts et Métiers campus de Rabat aux coordonnées suivantes :

[mehdi.sebti@artsetmetiers.ma](mailto:mehdi.sebti@artsetmetiers.ma) - Directeur d'Arts et Métiers campus de Rabat  
[ali.siadat@ensam.eu](mailto:ali.siadat@ensam.eu) - Directeur adjoint d'Arts et Métiers campus de Rabat  
[amine.bendarma@artsetmetiers.ma](mailto:amine.bendarma@artsetmetiers.ma) - Directeur Pédagogique d'Arts et Métiers campus de Rabat

et sur [concours@artsetmetiers.ma](mailto:concours@artsetmetiers.ma)

## I. Arts et Métiers campus de Rabat

Arts et Métiers campus de Rabat (est un établissement d'enseignement supérieur marocain à caractère public, fruit d'un partenariat entre l'Etat Marocain et Arts et Métiers, géré par une Fondation dotée d'un statut privé, organisé selon le modèle d'enseignement supérieur, de recherche et d'entrepreneuriat des 8 campus français d'Arts et Métiers en conformité avec la réglementation française pour permettre la délivrance des diplômes de Arts et Métiers et en conformité avec la réglementation marocaine pour permettre la délivrance des diplômes nationaux marocains.

## II. II- Candidature au concours d'admission

### II.1- CONDITIONS D'ADMISSION AU CONCOURS

- Être en troisième année de licence scientifique et technique : dans ce cas, l'admission est conditionnée par la présentation, au plus tard le jour de la rentrée, d'un diplôme ou d'une attestation de réussite de licence scientifique et technique.
- Les candidates et candidats doivent avoir moins de 24 ans au 31 décembre 2025.
- Les candidates et candidats ne sont pas autorisé-e-s à faire acte de candidature au PGE Arts et Métiers par deux voies différentes la même année ni postuler plus de deux fois à ce programme, quelles que soient les voies d'accès.
- Une inscription au concours correspond à un dossier validé par le candidat et accepté par Arts et Métiers campus de Rabat. Une renonciation ou une démission, quels que soient la date ou le motif, n'annule pas l'inscription.

### II.2- MODALITÉS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

L'inscription au concours pour le programme PGE au Maroc se fait de manière dématérialisée sur le site internet : [www.artsetmetiers.ma](http://www.artsetmetiers.ma), sur l'onglet **CANDIDATEZ ICI**, conformément au calendrier donné en annexe.

Les candidates et candidats sont invité-e-s à renseigner leurs informations administratives, à téléverser les documents demandés. L'inscription se termine lorsque le candidat ou la candidate, après avoir fourni l'ensemble des documents et pièces justificatives et valider son inscription. **Les dossiers qui restent incomplets, non validés ou sans règlement à la date de clôture des inscriptions seront considérés irrecevables et seront annulés.**

### II.3- FRAIS DE DOSSIER DE CANDIDATURE

La procédure de candidature au concours nécessite le paiement des frais de dossier de cinq cents dirhams  
**(500 Dhs)**.

-Le règlement et envoi du justificatif de paiement de ces frais sont à effectuer sur le compte de la Fondation Ecole Arts et Métiers campus de Rabat, avant la clôture des inscriptions fixée au 19 mai 2024 à 18h00, sous l'une des formes suivantes au choix :

- **Option 1 :** Dépôt en espèce sur le compte bancaire de la Fondation Ecole Arts et Métiers campus de Rabat tenu à la Trésorerie Générale du Royaume, libellé par vos nom, prénom et « candidature PGE »
- **Option 2 :** Par virement sur le compte bancaire cité ci haut dans le RIB de la Fondation Ecole Arts et Métiers campus de Rabat EAMR tenue à la Trésorerie Générale du Royaume, en indiquant dans le libellé par vos nom, prénom et « candidature PGE »

Les coordonnées bancaires sont données par le RIB suivant :

AGENCE BANCAIRE DE RABAT AGDAL

RABAT

**Références bancaires :**

Code banque	Code ville	Numéro de compte	Clé RIB
310	810	1093122704088501	29

**L'absence de règlement au moment de la clôture des inscriptions au concours annule définitivement la demande d'admission.**

**Toute validation d'un dossier d'admission par le candidat nécessite un traitement. En conséquence, le règlement réalisé est définitivement acquis par l'établissement et ne peut donner lieu à aucun remboursement quelle qu'en soit la raison.**

#### II.4- DOCUMENTS A FOURNIR

Outre les informations à donner directement au clavier sur le site internet, les pièces justificatives sont à téléverser pendant la période d'inscription en un seul exemplaire. Les documents doivent être fournis au **format pdf**, la taille de chaque document **ne doit pas dépasser 2 Mo** et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Jusqu'à la date limite d'inscription, les candidates et candidats ont la possibilité de modifier leurs informations ou de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente.

Les documents à téléverser sont les copies au format pdf de :

- Carte Nationale d'Identité valable
- Bulletins scolaires de l'année du Baccalauréat
- Diplôme de baccalauréat
- Bulletins semestriels de toutes les années post-bac, avec éventuellement les attestations de classement et les diplômes obtenus

#### **IMPORTANT**

*Les candidats et candidates doivent pouvoir être contacté-e-s facilement par la direction des concours et recrutements ou directement par la direction d'Arts et Métiers campus de Rabat durant toute la procédure pour parer à tout problème.*

***Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription au concours. Tous les frais restent acquis***

## **II.5- PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES COMMUNIQUEES PAR LE CANDIDAT OU LA CANDIDATE**

En application des modalités de la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les données personnelles collectées par Arts et Métiers campus de Rabat sont destinées exclusivement à la gestion des candidatures et admissions au Programme Grande Ecole Arts et Métiers

En validant son inscription au concours, la candidate ou le candidat autorise automatiquement la transmission et l'utilisation de ses données à Arts et Métiers campus de Rabat, aux gestionnaires habilités par la direction d'Arts et Métiers campus de Rabat et aux membres des jurys d'admission, dans le cadre de la procédure d'admission au PGE.

Arts et Métiers campus de Rabat s'engage à assurer la protection des données conformément à la loi marocaine n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 18 février 2009.

Arts et Métiers campus de Rabat informe les étudiants candidats, qui accepte, que pour des besoins administratifs, les données personnelles telles que les noms, prénoms, domicile, téléphones, date de naissance, numéros de carte d'identité nationale sont obligatoirement collectées.

De plus, les données personnelles précitées sont conservées par Arts et Métiers campus de Rabat, pour les besoins administratifs et de gestion des ressources humaines.

Toute personne concernée par le traitement de données personnelles, dispose d'un droit d'information, d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition prévus par la loi n°09-08 de ces données qu'elle pourra exercer auprès du Responsable du concours.

Toute demande devra être signée et accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité du demandeur et devra préciser son objet.

Les données à caractère personnel des candidates et candidats ayant été validées, leurs dossiers sont conservés cinq années à compter de la fin de la procédure d'admission en cas de contrôle que toutes les conditions règlementaires sont remplies avant délivrance du diplôme visé.

## **III Admissibilité**

### **III.1- EVALUATION DES DOSSIERS**

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'évaluation par un jury des éléments pédagogiques et de scolarité du dossier du candidat ou de la candidate. Cette évaluation se fait en l'absence de celui ou celle-ci.

Les critères de notation sont définis préalablement par le jury sur la base du niveau académique, dans les matières scientifiques mais aussi les matières de communication (notamment le Français et l'Anglais), de l'évaluation du potentiel et du projet professionnel des candidates et candidats. L'évaluation du dossier donne lieu à une note sur 20.

### III.2- JURY D'ADMISSIBILITE

La liste des candidats évalués est classée par ordre de mérite, c'est-à-dire par ordre décroissant de cette note d'évaluation du dossier. Un classement est établi pour chaque filière d'origine.

Le jury d'admissibilité est nommé conjointement par le directeur général d'Arts et Métiers et par le Directeur d'Arts et Métiers campus de Rabat. Il comprend deux représentants de l'école d'Arts et Métiers campus de Rabat incluant le Directeur-adjoint et deux représentants d'Arts et Métiers incluant le directeur général d'Arts et Métiers ou son représentant. Le directeur général d'Arts et Métiers ou son représentant et le Directeur d'Arts et Métiers campus de Rabat sont respectivement Président et Co-Président du jury d'admissibilité.

Le jury d'admissibilité définit une note limite appelée barre d'admissibilité. Les candidates et candidats dont la note est inférieure à la barre d'admissibilité se voient refuser l'admission au PGE Arts et Métiers ParisTech/PGE Arts et Métiers. Les candidates et candidats dont la note est supérieure à la barre d'admissibilité sont déclaré-e-s admissibles et convoqué-e-s à l'entretien d'admission. Les résultats sont consultables sur le site internet de Arts et Métiers campus de Rabat.

## IV Admission

### IV.1- EPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission consiste en un **entretien en présentiel ou en distanciel au centre d'Examen d'Arts et Métiers campus de Rabat situé à Technopolis, campus UM6P Rabat-Salé,**

En cas de distanciel, le candidat sera considéré seul responsable en cas de difficulté liée à la connexion, au matériel ou au logiciel.

Les candidates et candidats admissibles recevront une convocation par email.

**Il leur sera demandé, en début d'entretien, de présenter la pièce d'identité utilisée lors de l'inscription. Cette étape est indispensable pour l'identification et son absence est éliminatoire.**

L'entretien évalue principalement la motivation du candidat ou de la candidate. Il se déroulera majoritairement en langue française mais une partie pourra être réalisée en langue anglaise afin d'évaluer les compétences d'expression et de compréhension orale en interaction.

Il donnera lieu à une note sur 20 attribuée par le jury d'entretien.

### IV.2- JURY D'ADMISSION

Les candidats et candidates seront classé-e-s par ordre de mérite, sur la base de la moyenne de la note de dossier et de la note d'entretien.

Le jury d'admission est nommé conjointement par le directeur général d'Arts et Métiers et par le Directeur de d'Arts et Métiers campus de Rabat. Il comprend deux représentants d'Arts et Métiers campus de Rabat incluant le Directeur-adjoint et deux représentants d'Arts et Métiers incluant le directeur général d'Arts et Métiers ou son représentant. Le directeur général d'Arts et Métiers ou son représentant et le Directeur d'Arts et Métiers campus de Rabat sont respectivement Président et Co-Président du jury d'admission.

Le jury d'admission définit deux notes limites appelées barres d'admission, séparant les candidats et candidates admissibles en trois groupes :

- le groupe de candidates et candidats ayant la meilleure moyenne forme la liste principale. Les personnes -concernées sont admises au PGE Arts et Métiers ParisTech/PGE Arts et Métiers ;

- le groupe de candidates et candidats classé.e.s ensuite forme la liste complémentaire. Les personnes concernées ne sont pas admises à ce stade. Elles peuvent être appelées au fur et à mesure de la procédure, dans l'ordre du classement, par le directeur d'Arts et Métiers campus de Rabat ;
- le groupe des candidates et candidats ayant la moyenne la plus basse : les personnes concernées sont définitivement éliminées de l'admission au PGE Arts et Métiers ParisTech/PGE Arts et Métiers.

**L'admission définitive est conditionnée par soit l'obtention d'une licence en sciences et techniques.**

#### V Intégration des candidats admis

Les candidats admis et candidates admises doivent accepter leur admission et régler l'acompte de 5000 Dhs sur leurs droits de scolarité avant la date limite précisée dans le calendrier annuel en annexe, sans quoi ils et elles seront définitivement radiés de l'admission au PGE Arts et Métiers ParisTech/PGE Arts et Métiers pour la session en cours. Ces droits de scolarité sont comptabilisés comme une avance sur le compte de l'étudiant. Si l'étudiant est exonéré totalement, cet acompte sera comptabilisé comme une avance sur les trois derniers semestres de son cycle d'Ingénieur PGE Arts et Métiers ParisTech/PGE Arts et Métiers .

Les candidates et candidats qui passent de la liste complémentaire à la liste principale deviennent admises ou admis. Ils et elles doivent accepter leur admission et verser l'acompte de 5000 DHs dans les deux semaines qui suivent la notification, sans quoi ils et elles seront définitivement radié-e-s de l'admission au PGE Arts et Métiers ParisTech/PGE Arts et Métiers pour la session en cours.

Les candidates admises et candidats admis ayant versé l'acompte doivent réaliser, au plus tard le jour de la rentrée, leur inscription administrative auprès d'Arts et Métiers campus de Rabat, mais également et sans versement de frais supplémentaires, auprès d'Arts et Métiers, de manière dématérialisée. Un mail comprenant les indications nécessaires leur sera envoyé.

**A titre indicatif et sans que cet effectif ne puisse constituer un engagement, 4 places sont proposées à l'admission en 2025 par la présente procédure.**

#### VI Recours

Dans le cas où un candidat considère que la procédure n'a pas été respectée ou qu'il a été injustement traité, il peut, dans un délai de deux mois après la décision concernée, former un recours gracieux par lettre recommandée avec avis de réception au directeur d'Arts et Métiers campus de Rabat, en copie au directeur général d'Arts et Métiers aux coordonnées ci-dessous :

Monsieur le Directeur d'Arts et Métiers campus de Rabat  
Technopolis, campus UM6P tranche 3, rocade de Rabat-Salé  
11 100 Sala Al Jadida  
Maroc

Monsieur le Directeur Général d'Arts et Métiers  
151 boulevard de l'Hôpital  
75013 PARIS  
France

**Annexe : calendrier de la session 2025**

1 <sup>er</sup> avril 2025	<b>Ouverture des inscriptions</b>
19 mai 2025	<b>Clôture des inscriptions</b>
30 mai 2025	Jury d'admissibilité
31 mai 2025	<b>Publication des résultats d'admissibilité</b> <b>Convocation aux entretiens à distance</b>
24 au 28 juin 2025 1 juillet 2025	Epreuves orale Jury d'admission
2 juillet 2025 4 juillet 2025	<b>Publication des résultats</b> Début des inscriptions administratives
<b>24 juillet 2025</b>	<b>Dernier délai de réponse des candidats admis</b> <b>avec versement de l'acompte</b>
<b>8 sept. 2025</b>	<b>Rentrée sur le campus de Rabat</b>